

Nom du produit: Dynasylan® SIVO 214

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:**  
Dynasylan® SIVO 214

**UFI: N755-M0SC-600A-5SYS**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Pour utilisation industrielle  
Agent adhésif  
Agent de réticulation  
Modificateur de surface

**Usages déconseillés:** Non déterminé.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH  
Rellinghauser Str. 1-11  
45128 Essen  
Germany  
Téléphone : +49 6181 59 4787  
E-mail : sds-hu@evonik.com

**Fournisseur national**  
Evonik International AG  
Zollstrasse 62  
CH-8005 Zürich

**Téléphone: +41 44 274 31 01**

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Toxzentrum Zurich

Toxic Centre Zurich  
+ 41 (0) 44 251 51 51

Urgence santé 24 h/24 : +49 7623 919191

Tox Info Suisse: Tel. 145  
De l'étranger: +41 44 251 51 51

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Nom du produit: Dynasytan® SIVO 214**

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.****Dangers pour la Santé**

Toxicité aiguë (Ingestion)	Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Mentions d'Avertissement:**

Danger

**Déclaration(s) de risque:**

H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

**Conseils de Prudence****Prévention:**

P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

3-Aminopropyltriéthoxysilane

**Nom du produit: Dynasytan® SIVO 214**
**2.3 Autres dangers**
**Données de PBT/vPvB**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants**
**3.2 Mélanges**

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
3-Aminopropyltriéthoxysilane	>=25%	919-30-2	213-048-4	01-2119480479-24;	Aucune information disponible.	
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	<20%	13497-18-2	236-818-1	01-2120769723-44;	Aucune information disponible.	
1-(3-(triéthoxysilyl)propyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	<10%	1184179-50-7	924-785-2	01-2120048448-50;	Aucune information disponible.	

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

## Cette substance est répertoriée comme SVHC.

**Classification**

Désignation chimique	Classification	Notes
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Skin Corr.: 1B: H314; Eye Dam.: 1: H318; Skin Sens.: 1: H317;  Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.  Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.	Aucun(e)

**Nom du produit: Dynasytan® SIVO 214**

	Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.490 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 20 mg/l Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	Classification: Skin Irrit.: 2: H315; Eye Irrit.: 2: H319; Skin Sens.: 1B: H317; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: 3.657 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus. Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	Aucun(e)
1-(3-(triéthoxysilyl) propyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Classification: Skin Irrit.: 2: H315; Eye Irrit.: 2: H319; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: Aucuns connus. Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus. Toxicité aiguë, cutanée: Aucuns connus.	Aucun(e)

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

**RUBRIQUE 4 — Premiers secours**
**4.1 Description des mesures de premiers secours**

<b>Informations générales:</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
<b>Inhalation:</b>	Lors de la formation d'aérosols ou de brouillards: Troubles possibles: grave irritation des muqueuses (nez, pharynx, yeux), toux, éternuements, larmolement Transporter à l'air frais. En cas de manifestation de problèmes respiratoires: Mettre le malade en position à moitié assise, le buste surélevé. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin.
<b>Contact oculaire:</b>	Rincer immédiatement et abondamment les paupières ouvertes à l'eau claire pendant 10 minutes au moins. Poursuivre le nettoyage avec un collyre. Protéger l'oeil intact. Alerter un organisme de secours médical d'urgence. (Mot important: brûlure de l'oeil par de l'acide) Soins complémentaires à effectuer immédiatement dans une clinique ophtalmologique ou chez un ophtalmologiste. Poursuivre le rinçage jusqu'à l'arrivée à la clinique ophtalmologique.

**Nom du produit: Dynasytan® SIVO 214**

**Ingestion:** NE PAS faire vomir. Seulement si le malade est conscient: Rincer la bouche à l'eau. Faire boire abondamment de l'eau en petites gorgées. Alerter immédiatement un médecin (mot-clé: brûlure).

**Protection individuelle des secouristes:** Aucune information disponible.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes:** Aucuns connus.

**Dangers:** Aucuns connus.

#### 4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement:** Thérapie comme pour brûlure. Après ingestion: Endoscopie précoce détection d'éventuelles lésions des muqueuses apparues dans l'oesophage et l'estomac. Le cas échéant aspiration des substances résiduelles. Réactions allergiques non exclues. Si nécessaire, thérapie de la réaction allergique.

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Eau pulvérisée, brouillard, CO<sub>2</sub>, agent chimique sec ou mousse résistant aux alcools.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à grand débit.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:** Gaz de combustion dangereux caractéristiques du produit: Oxydes d'azote

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:** En cas d'incendie: port d'appareil respiratoire autonome

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs ou les aérosols.

**6.1.1 Pour les non-secouristes:** Aucune information disponible.

**6.1.2 Pour les secouristes:** Aucune information disponible.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts.

Nom du produit: Dynasytan® SIVO 214

- |   |  |
|---|--|
| <b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b> | Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Recueillir dans des récipients hermétiquement fermés et étiquetés. Eliminer en respectant les prescriptions. |
| <b>6.4 Référence à d'autres rubriques:</b>                      | Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.  |

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- |   |  |
|---|--|
| <b>Mesures techniques:</b>                        | Aucune information disponible.   |
| <b>Ventilation locale/totale:</b>                 | Utilisation, transformation : Veiller à une aération suffisante.   |
| <b>Conseil de manipulation en toute sécurité:</b> | Application, transformation: Prévoir une bonne ventilation ou aspiration. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.<br>L'équipement de protection personnelle utilisé doit être conforme aux prescriptions de la Règlement (CE) 2016/425 et aux modifications En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. Utiliser: vêtements de protection / écran facial si nécessaire. Ne pas inhaler les vapeurs ou les aérosols. éviter le contact avec la peau et les yeux. |
| <b>Mesures à prendre pour éviter le contact:</b>  | Aucune information disponible.   |

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Conditions d'un stockage sûr:</b> | Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Protéger de l'humidité. |
| <b>Matériaux d'emballage sûrs:</b>   | Aucune information disponible.  |

- |  |   |
|--|---|
| <b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):</b> | Utilisations; voir point 1. Pas d'autres informations disponibles |
|--|---|

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

#### Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

#### Valeurs de DNEL

**Nom du produit: Dynasylan® SIVO 214**

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Employés	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 14 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 3,5 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 2 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 0,78 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 1,6 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 11,2 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 2,72 mg/m3	Toxicité à doses répétées	
	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,78 mg/kg	Toxicité à doses répétées	

**Valeurs de PNEC**

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Sédiments (eau de mer)	0,18 mg/kg	
	Terre	0,069 mg/kg	
	Station d'épuration	1,3 mg/l	
		0,81 mg/l	
	Sédiments (eau douce)	1,8 mg/kg	
	Station d'épuration	0,81 mg/l	
	Terre	0,069 mg/kg	Terre
	Aquatique (eau de mer)	0,05 mg/l	
	Sédiments (eau douce)	1,8 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,5 mg/l	
Station d'épuration	1,3 mg/l		
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	Air		Aucun danger identifié

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Contrôles Techniques Appropriés:**

Utilisation, transformation : Veiller à une aération suffisante.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage:**

lunettes de sécurité bien ajustées (par ex. lunettes étanches)

**Protection des Mains:**

 Matière: Caoutchouc butyle.  
 Temps de pénétration: >= 480 min  
 Épaisseur du gant: 0,5 mm  
 Matière: Caoutchouc fluoré (Viton)  
 Temps de pénétration: >= 480 min  
 Épaisseur du gant: 0,4 mm  
 Informations supplémentaires: Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail., Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique., Les indications sont basées sur de propres contrôles, sur des indications de littérature et

**Nom du produit: Dynasytan® SIVO 214**

informations de fabricants de gants ou sont dérivées par analogie de matières similaires., Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

**Protection de la peau et du corps:** Lors du maniement d'assez grosses quantités: vêtement de protection contre les produits chimiques, combinaison de protection jetable

**Protection respiratoire:** En cas de formation de poussières/de vapeurs/d' aerosols ou si dépassement des valeurs limites comme la VME: utiliser un matériel respiratoire avec un filtre approprié (filtre du type ABEK) ou port d'appareil respiratoire autonome N'utiliser que les équipements de protection respiratoire avec le symbole CE et comprenant un numéro de test à quatre chiffres. La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome. Respecter la durée limite du port de l'appareil de protection respiratoire.

**Mesures d'hygiène:** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Contrôles environnementaux:** voir section 6.

**RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

<b>État:</b>	liquide
<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	incolore à jaunâtre
<b>Odeur:</b>	type amine
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point de congélation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'ébullition:</b>	> 68,0 °C 4 hPa Méthode: DIN 51 356
<b>Inflammabilité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'explosivité - supérieure:</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites d'explosivité - inférieure:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	98 °C Méthode: DIN EN ISO 2719
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	265 °C



**Nom du produit: Dynasytan® SIVO 214**

	Méthode: DIN 51794
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	11 Méthode: DIN 38404-C5 1.000 g/l 50 % 20 °C
<b>Viscosité</b>	
<b>Viscosité, dynamique:</b>	2 mPa.s 20 °C Méthode: DIN 53015
<b>Viscosité, cinématique:</b>	Aucune information disponible.
<b>Durée d'écoulement:</b>	Aucune information disponible.
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	pas miscible décomposition par hydrolyse
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Taux de dissolution:</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Aucune information disponible.
<b>Stabilité de la dispersion:</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité relative:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité:</b>	Approximatif 0,95 g/cm <sup>3</sup> 20 °C Méthode: DIN 51757
<b>Densité apparente:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Aucune information disponible.

**9.2 Autres informations**

**Peroxydes:** Non applicable

**RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité:</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.2 Stabilité chimique:</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses:</b>	Réaction exothermique avec: acides
<b>10.4 Conditions à éviter:</b>	Protéger de l'humidité. S'hydrolyse au contact de l'eau.
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Eau. Acides.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	éthanol en cas d'hydrolyse. L'alcool formé par hydrolyse rabaisse le point d'inflammation du produit.

Nom du produit: Dynasylan® SIVO 214

**RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**
**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Contact oculaire:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Ingestion:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

**Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)**
**Ingestion**

<b>Produit:</b>	ETAmél, 1.774 mg/kg
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	DL 50, Rat, femelle, 1.490 mg/kg, EPA Méthode
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	DL 50, Rat, mâle, 3.657 mg/kg, OECD 401 DL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4.580 mg/kg, OECD 401 DL 50, Rat, femelle, 6.106 mg/kg, OECD 401
1-(3-(triéthoxysilyl)propyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Non toxique après exposition unique, Aucune information disponible.

**Contact avec la peau**

<b>Produit:</b>	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	DL 50, Lapin, > 2.000 mg/kg, US-EPA-méthode Non toxique après exposition unique, Absence de classement
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 2.000 mg/kg, OECD 402 Non toxique après exposition unique, Absence de classement
1-(3-(triéthoxysilyl)propyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Non toxique après exposition unique, Aucune information disponible.

**Inhalation**

<b>Produit:</b>	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	CL 50, Rat, femelle, 4 h, > 20 mg/l, Vapeur, OCDE 403 CL 50, Rat, femelle, 6 h, > 144 mg/l, Vapeur, OCDE 403 Poussière ou brouillard, Non toxique après exposition unique, Non applicable
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	Poussière ou brouillard, Non toxique après exposition unique, Aucune information disponible. Vapeur, Non toxique après exposition unique, Aucune information disponible.
1-(3-(triéthoxysilyl)propyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Poussière ou brouillard, Non toxique après exposition unique, Aucune information disponible. Vapeur, Non toxique après exposition unique, Aucune information disponible.

**Nom du produit: Dynasytan® SIVO 214**

---

**Toxicité à dose répétée**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, Féminin, Masculin, Oral.e.aux.es, 90 day, quotidien, 200 mg/kg
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, Féminin, Masculin, Oral.e.aux.es, 28 day, 7 jours par semaine, 150 mg/kg
1-(3-(triéthoxysilylpropyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Aucune information disponible.

**Corrosion ou Irritation de la Peau**

<b>Produit:</b>	Corrosif.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Corrosif., OECD 404, Lapin, < 1 h
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	Effet irritant., OECD 404, Lapin
1-(3-(triéthoxysilylpropyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Effet irritant.

**Blessure ou Irritation Grave des Yeux**

<b>Produit:</b>	Risque de lésions oculaires graves.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Risque de lésions oculaires graves., OECD 405, Lapin
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	Effet irritant., OECD 405, Lapin
1-(3-(triéthoxysilylpropyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Effet irritant.

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

<b>Produit:</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Test de Buehler, OCDE 406, Cobaye, Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, Sensibilisateur de la peau
1-(3-(triéthoxysilylpropyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Aucune information disponible.

**Cancérogénicité**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Aucune indication quant à un effet cancérigène.
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	Aucune indication quant à un effet cancérigène.
1-(3-(triéthoxysilylpropyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Aucune information disponible.

**Nom du produit: Dynasylan® SIVO 214**


---

**Mutagénicité des Cellules Germinales**
**In vitro**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Test de Ames, OCDE 471: , négatif Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	Test de Ames, OCDE 471: , négatif Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif
1-(3-(triéthoxysilylpropyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Aucune information disponible.

**In vivo**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Test du micronoyau, OECD 474, Intrapéritonéale, Souris, Féminin, Masculin, négatif
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	Aucune information disponible.
1-(3-(triéthoxysilylpropyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques
1-(3-(triéthoxysilylpropyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Aucune information disponible.
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	Aucune information disponible.
1-(3-(triéthoxysilylpropyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Aucune information disponible.
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	Aucune information disponible.

**Nom du produit: Dynasylan® SIVO 214**

1-(3-(triéthoxysilyl)propyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane      Aucune information disponible.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Pas de remarque sur la toxicité par aspiration

**Composants:**

3- Aminopropyltriéthoxysilane      Non classé

Bis(triéthoxysilylpropyl)amine      Non classé

1-(3-(triéthoxysilyl)propyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane      Non classé

**11.2 Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

**Composants:**

3- Aminopropyltriéthoxysilane      Aucune information disponible.

Bis(triéthoxysilylpropyl)amine      Aucune information disponible.

1-(3-(triéthoxysilyl)propyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane      Aucune information disponible.

**Autres informations**

**Produit:** Il n'existe pas d'analyses toxicologiques sur le produit.; Les propriétés représentant un risque pour la santé de ce produit ont été calculées selon le décret (CE) n° 1272/2008. Voir sous point 2 "Identification des dangers".;

<b>RUBRIQUE 12 — Informations écologiques</b>
---

**12.1 Toxicité:**
**Risques aigus pour l'environnement aquatique:**
**Poisson**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

3- Aminopropyltriéthoxysilane      CL 0, Brachydanio rerio (poisson zèbre), 96 h, > 934 mg/l OCDE 203

Bis(triéthoxysilylpropyl)amine      CL 50, Scophtalmus maximus (turbot), 96 h, > 200 mg/l OCDE 203

1-(3-(triéthoxysilyl)propyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane      Aucune information disponible.

**Nom du produit: Dynasytan® SIVO 214**


---

**Invertébrés Aquatiques**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	CE50, Daphnia magna, 48 h, 331 mg/l OCDE 202
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	CE50, Acartia tonsa, 48 h, > 151,9 mg/l ISO 14669, Eau salée
1-(3-(triéthoxysilylpropyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Aucune information disponible.

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 1.000 mg/l (OCDE 201)
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	CE50 (Phaeodactylum tricornutum, 72 h): 118 mg/l (ISO 10253)
1-(3-(triéthoxysilylpropyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Aucune information disponible.

**Toxicité pour les microorganismes**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	CE 10, Pseudomonas putida, 5,75 h, 13 mg/l, DIN EN ISO 10712
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	CE50, boue activée domestique, 3 h, Approximatif, 1.000 mg/l, OECD 209
1-(3-(triéthoxysilylpropyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	NOEC, boue activée domestique, 3 h, 220 mg/l, OECD 209

**Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**
**Poisson**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Aucune information disponible.
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	Aucune information disponible.
1-(3-(triéthoxysilylpropyl)-2,2-diéthoxy-1-aza-2-silacyclopentane	Aucune information disponible.

**Invertébrés Aquatiques**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Aucune information disponible.
Bis(triéthoxysilylpropyl)amine	Aucune information disponible.

**Nom du produit: Dynasytan® SIVO 214**


---

mine  
 1-(3-(triéthoxysilyl)  
 propyl)-2,2-diéthoxy-1-  
 aza-2-silacyclopentane

Aucune information disponible.

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

3-  
 Aminopropyltriéthoxysilan  
 e NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): 1,3 mg/l  
 (OCDE 201)

Bis(triéthoxysilylpropyl)a  
 mine NOEC (Phaeodactylum tricornutum, 72 h): 58,5 mg/l (ISO 10253)

1-(3-(triéthoxysilyl)  
 propyl)-2,2-diéthoxy-1-  
 aza-2-silacyclopentane

Aucune information disponible.

**Toxicité pour les microorganismes**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

3-  
 Aminopropyltriéthoxysilan  
 e CE 10, Pseudomonas putida, 5,75 h, 13 mg/l, DIN EN ISO 10712

Bis(triéthoxysilylpropyl)a  
 mine CE50, boue activée domestique, 3 h, Approximatif, 1.000 mg/l, OECD  
 209

NOEC, boue activée domestique, 3 h, 220 mg/l, OECD 209

1-(3-(triéthoxysilyl)  
 propyl)-2,2-diéthoxy-1-  
 aza-2-silacyclopentane

Aucune information disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**
**Biodégradation**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

3-  
 Aminopropyltriéthoxysilan  
 e 67 %, 28 jr, (COD; Die Away test / 79/831/CEE partie C.4-A), Le produit  
 n'est pas facilement biodégradable.

Bis(triéthoxysilylpropyl)am  
 ine 57 %, 28 jr, OECD 301 C, Le produit n'est pas biodégradable., aérobique  
 64,5 %, 28 jr, OECD 306, Le produit n'est pas biodégradable., aérobique

71 %, 60 jr, OECD 306, Le produit n'est pas biodégradable., aérobique

1-(3-(triéthoxysilyl)  
 propyl)-2,2-diéthoxy-1-  
 aza-2-silacyclopentane

Aucune information disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**
**Facteur de Bioconcentration (BCF)**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

3-  
 Aminopropyltriéthoxysilan  
 e pas de bioaccumulation

Bis(triéthoxysilylpropyl)am  
 ine Aucune information disponible.

1-(3-(triéthoxysilyl)  
 propyl)-2,2-diéthoxy-1-  
 aza-2-silacyclopentane

Aucune information disponible.

**Nom du produit: Dynasylan® SIVO 214****Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**

3- 1,7, 20 °C, QSAR

Aminopropyltriéthoxysilan

e

Bis(triéthoxysilylpropyl)am 3,1, 20 °C, QSAR

ine

1-(3-(triéthoxysilyl) Aucune information disponible.

propyl)-2,2-diéthoxy-1-

aza-2-silacyclopentane

**12.4 Mobilité dans le sol:****Produit** Aucune information disponible.**Composants:**

3- Adsorption au sol: faible.

Aminopropyltriéthoxysilan

e

Bis(triéthoxysilylpropyl)am Adsorption au sol: faible.

ine

1-(3-(triéthoxysilyl) Aucune information disponible.

propyl)-2,2-diéthoxy-1-

aza-2-silacyclopentane

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:****Produit** Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.**Composants:**

3-Aminopropyltriéthoxysilane Substance VPVB non classée,

Substance PBT non classée

Bis(triéthoxysilylpropyl)amine Substance VPVB non classée,

Substance PBT non classée

1-(3-(triéthoxysilyl) propyl)- Substance VPVB non classée,

2,2-diéthoxy-1-aza-2- Substance PBT non classée

silacyclopentane

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:****Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.**Composants:**

3-Aminopropyltriéthoxysilane Aucune information disponible.

Bis(triéthoxysilylpropyl)amine Aucune information disponible.

1-(3-(triéthoxysilyl) propyl)- Aucune information disponible.

2,2-diéthoxy-1-aza-2-

silacyclopentane

**12.7 Autres effets néfastes:****Autres dangers****Produit:** Les données en notre possession n'entraînent pas de marquage pour l'environnement.



**Nom du produit: Dynasytan® SIVO 214****Informations  
supplémentaires:**

Cet produit ne fait l'objet d'aucun examen de toxicologie de l'environnement.

**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Informations générales:**

Aucune information disponible.

**Méthodes d'élimination:**

Se conformer aux réglementations locales, par ex.: évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.

**Emballages Contaminés:**

Ne pas réutiliser les récipients vides et les éliminer suivant les prescriptions administratives locales. S'il reste du produit dans le récipient vide, observer également les précautions d'emploi figurant sur le marquage du récipient. Une élimination inadéquate ou une réutilisation de ce récipient est illégale et peut être dangereuse. Autres pays: observer les règlements nationaux.

**RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport****14.1 ONU/N° d'identification**

<b>ADN</b>	: UN 3267
<b>ADR</b>	: UN 3267
<b>RID</b>	: UN 3267
<b>IMDG</b>	: UN 3267
<b>IATA</b>	: UN 3267

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>ADN</b>	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (3-aminopropyltriéthoxysilane)
<b>ADR</b>	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (3-aminopropyltriéthoxysilane)
<b>RID</b>	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (3-aminopropyltriéthoxysilane)
<b>IMDG</b>	: CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (3-aminopropyl-triethoxysilane)
<b>IATA</b>	: Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (3-aminopropyl-triethoxysilane)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

<b>ADN</b>	: 8
------------	-----

**Nom du produit: Dynasylan® SIVO 214**

---

**ADR** : 8  
**RID** : 8  
**IMDG** : 8  
**IATA** : 8

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADN**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C7  
Étiquettes : 8

**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C7  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8  
Code de restriction en tunnels : (E)

**RID**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C7  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8

**IMDG**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B  
Remarques : Catégorie de stockage B, SW2 - Sans espaces d'habitation et de séjour., Code IMDG groupe de séparation 18 - Alcalis, SG35 - Stockage d'acides "Séparé de" SGG1.

**IATA (Uniquement par avion cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8

**IATA (Aéronefs de transport de passagers et de marchandises)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADN**  
Dangereux pour l'environnement : non

**Nom du produit: Dynasytan® SIVO 214****ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

**RID**

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****Règlements UE**

**Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques**

**Nom du produit: Dynasytan® SIVO 214**

**dangereux, Annexe V et ses modifications:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:** Non applicable

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune appréciation de la sécurité de la matière n'est nécessaire/n'a été effectuée pour ce produit.

**Règlements internationaux**

**Protocole de Montréal**  
Non applicable

**Convention de Stockholm**  
Non applicable

**Convention de Rotterdam**  
Non applicable

**Protocole de Kyoto**  
Non applicable

**RUBRIQUE 16 — Autres informations**

**Abréviations et acronymes:**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des

**Nom du produit: Dynasylan® SIVO 214**

substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Principales références de la littérature et sources de données:** Aucune information disponible.

**Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Toxicité aiguë, Catégorie 4 Ingestion	Méthode de calcul
Corrosion cutanée, Catégorie 1B	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	Méthode de calcul
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	Méthode de calcul

**Texte des mentions H dans les sections 2 et 3**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Informations de formation:** Aucune information disponible.

**Informations de révision** Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

**Nom du produit: Dynasylan® SIVO 214**

---

**Avis de non-responsabilité:**

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.